



CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Mercredi 28 octobre 2009 à 18 H 00
à Saint-Jean de la Blaquière**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille neuf, le 28 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Victorin Guibal de Saint Jean la Blaquière

Présents :

Yves VAISSETTE ; Jean BARRAL ; Jean TRINQUIER ; Dominique MOREL ; Jean-Noël MALAN ; Lionel MICOLA ; Jean-Luc REQUI ; Anne Marie FABRE ; Christophe DUVIOL ; Pierre-Paul BOUSQUET ; Bernard VIDAL ; Jean-Paul GOUDOU ; Daniel VALETTE ; Eugène CAVAILLE ; Gabriel VAILLE ; Jean-Louis RASPAUD ; Nathalie BOUDOU ; Joseph FABRE ; Jean-Paul PAILHOUX ; Colette MEINARD ; Sylvie PEIGNE ; Daniel FABRE ; Valérie ROUVEIROL ; François VENOT ; Guy BERNADOU ; Eric CAVALIER ; Joëlle GOUDAL ; Gaëlle LEVEQUE ; Yves JOURDAN ; Yves BAILLEUX-MOREAU ; Marie-Pierre DELCROIX ; Ginette CLAPIER ; Pierre LEDUC ; Michel ALVERGNE ; Marie José HUGON ; Claudette FERRY ; Ali DIALLO ; Bernadette TRANI

Absents excusés : Frédéric ROIG ; José POZO ; Jean-Marc GONTARD
Daniel GUIBAL donne pouvoir à Jean-Louis RASPAUD

Absents : Alain VIALA ; Roger CAYLAR ; ; André GAY ; Jean-Christophe PETIT ; ; Marie RAYNAL ; Philippe OLIVIER ; Jacques PRADEL ; Ali BENAMEUR ; Gilberte RAMOND ; Lucienne DA SILVA ; Hadj MADANI ; Marie-Laure VERDOL

Compte rendu du 15 juillet 2009

Certains élus indiquent qu'ils n'ont pas pu prendre connaissance du contenu du PV du 15 Approbation à un prochain conseil considérant que les élus n'ont pas tous reçus le PV

Achat bâtiment des chevriers de l'Hérault

Propose d'acheter le bâtiment

Estimation des domaines 122 500 + extension 37 500 (vérifier montants)

Rappelle délib du bureau 26 mai 2009 – coopérative en réseau d'alerte

Anticiper la restructuration du Capitoul

Subvention 25% DDR et 20% CG (vérifier MG)

Etude de la possibilité de louer la toiture pour minimiser l'impact financier

François VENOT demande si la dépense est budgétisée

M. GUILLOT indique que les crédits n'ont pas été initialement prévus au BP 2009. Il précise que les travaux de mise en conformité du réseau d'incendie sur la ZAE de la Méridienne prévus pour l'implantation du supermarché ont été évités et propose de reporter les crédits correspondant sur cette opération

Non dépense de 175000 euros de la Méridienne + subventions

88000 a charge de la CCLL

Votes :

30 Pour

8 abstentions

Acte de vente à la région du Parc Régional

La CCL&L procède à la vente des 115 ha de terrains anciennement occupés par COGEMA sur lesquels prend place le Parc Régional Michel Chevalier.

Cette vente s'inscrit dans la mise en œuvre effective du parc sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte constitué depuis octobre 2008. L'offre d'achat de la Région formulée par courrier en date du 18 septembre 2009 est de 2000 000 d'euros, montant correspondant à l'estimation de la valeur vénale portée à l'acte de cession d'origine du 22 décembre 2005, cession par ailleurs conclue à l'euro symbolique.

La Présidente informe le Conseil qu'elle avait essayé d'obtenir 2,6 M mais que lors des négociations les arguments suivants ont été avancés par la Région :

- cédé pour l'euro symbolique,
- que les travaux ont été financés par AREVA
- CCLL conserve 1/3 de la propriété

Elle précise que des études ont été lancées par la région et que les premiers rendus interviendront d'ici la fin de l'année

M. VENOT :

Il se dit profondément choqué du désengagement de la région. En effet, le Président de la Région s'était engagé auprès de la Présidente pour un montant de 2,6 M ce qui a amené la CCLL à inscrire au budget 2009 ce même montant.

M. Joseph FABRE demande si il a eu estimation des services domaines

M. GUILLOT précise qu'il y a eu deux estimations :

- 2M€ lors de la cession par AREVA à la CC du Lodévois et qui a servi de référence pour la valorisation comptable
- 2,6 M plus récente en valorisant les travaux qui ont été réalisés sur le site depuis la cession

Jean TRINQUIER rappelle que lors du vote du budget, la CCLL a provisionné une partie des recettes prévues par la cession des terrains du Technoparc et d'affecter qu'une partie à l'investissement

Votes :

5 abstentions

1 contre

Bilan du Circuit des élus de cet été dans le cadre de la démarche préalable à l'élaboration du projet de territoire

Madame Joëlle GOUDAL, rappelle la proposition faite lors du conseil du 15 juillet 2009 de réaliser au cours de l'été des visites des différentes communes, entre élus volontaires, préalablement à l'élaboration du projet de territoire.

Elle indique que ces rencontres ont été l'occasion d'échanger sur les enjeux, les problèmes et les projets exprimés par chaque conseil municipal et présente une synthèse de ces échanges, de la méthode et le planning envisagé pour l'élaboration du projet de territoire.

Elle indique que le document sera transmis à tous les élus afin qu'ils puissent faire leurs observations

M. MICOLA pense que le planning présenté est un peu trop ambitieux et difficilement réalisable

J TRINQUIER remercie Joëlle GOUDAL et propose que des échanges soient organisés au sein du conseil et animés par des techniciens

M. VENOT indique qu'il n'avait pas compris que ces visites étaient prévues pour préparer la réflexion sur le projet de territoire

Marie-Christine BOUSQUET propose de réserver des temps de débats au sein du conseil

JTRINQUIER précise qu'il s'agit d'une démarche très lourde mais indispensable

F. OLIVIER très surprise du peu d'élus qui ont participé à ces visites

Matie-Christine BOUSQUET propose de reconduire ces visites

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Madame FABRE rappelle le travail de la commission qui a étudié le projet

Le Conseil communautaire pourra délibérer sur les différents aspects de création du SPANC présentés ici à la condition formelle que l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la Communauté de communes Lodévois et Larzac ait été pris. La procédure est d'ores et déjà engagée et les délais devraient être tenus.

Création du service et mode de gestion

Cette première délibération conditionne les suivantes et permet de préciser l'organisation du service. La délibération du Conseil communautaire du 15 juillet avait déjà défini les compétences. Le Conseil devra délibérer sur le mode de gestion du SPANC. La Commission Aménagement du territoire du 20 octobre s'est prononcé en faveur d'une gestion en régie autonome.

Votes

2 abst

Modification tableau effectif

La gestion en régie autonome suppose l'affectation de personnel communautaire.

Des simulations, considérant les besoins identifiés sur le territoire et la nécessité de se conformer au mieux aux délais règlementaires, ont permis d'évaluer les besoins humains à 1,25 poste décomposé de la manière suivante : un poste de technicien spécialisé à créer et un quart de temps administratif qui pourra être attribué à un agent ayant d'autres missions dans la collectivité.

Le conseil devra délibérer sur la création du poste de technicien.

1 poste

¼ de poste suppl à définir plus tard

Votes :

Unanimité

Fixation des Redevances

Cette délibération est étroitement liée à l'adoption du budget. En effet les redevances constituent l'essentiel des recettes. Les différents contrôles sont explicités et un montant est fixé pour chacun d'eux.

La commission Aménagement du Territoire du 20 octobre a proposé l'établissement des redevances suivantes

- le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : 100 €
- le contrôle de conception et d'exécution des systèmes fonctionnels, installés après le 31 décembre 1998 : 100 €

Remarque : ces deux premiers contrôles sont très proches. Il s'agit de ce qu'on appelle couramment le contrôle de l'existant. Le montant de leurs redevances sera identique.

- le contrôle de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées : 130 €

Remarque : ce contrôle prend plus de temps que les autres du fait, entre autres, de deux visites de terrain. Son montant est donc plus élevé.

Tarif unique sur la durée des 4 ans, durée nécessaire pour contrôler la totalité des installations (Année de référence 2011)

Marge de sécurité prévue en raison de l'incertitude sur les aides de l'agence et les imprévus

Contrôle du neuf
Contrôle de l'existant

Votes :
1 abst

Adoption du budget

La proposition de budget sera portée à la connaissance des élus préalablement à la réunion du Conseil.

Votes :
Unanimité

Adoption du règlement

Le règlement définit les prestations assurées par le service, les droits et devoirs de chacune des parties, la périodicité des contrôles, les modalités d'information des usagers ainsi que les redevances et les modalités de leur recouvrement. Il synthétise la réglementation nationale en intégrant des considérations locales. Il sera porté à connaissance des élus préalablement à la réunion du Conseil.

Votes :
Unanimité

Majoration de la pénalité financière

D'après le Code de la santé publique, et notamment les articles L.1331-11 et L.1331-8, en cas d'obstacle à l'accomplissement de la mission de contrôle du SPANC, le particulier s'expose au paiement d'une pénalité financière au moins égale à la redevance qu'il aurait payée.

Le conseil peut décider de majorer cette pénalité dans une limite de 100% du montant de la redevance. Lors de la dernière Commission Aménagement, les élus ont émis le souhait de la voir majorer de 100%.

Votes :
Unanimité

Création d'un poste de technicien de rivière

Lors de la dernière commission environnement, les techniciens de l'Agence de l'eau et du SAGE Hérault ont présenté l'utilité de développer des actions d'animation et de coordination territoriale notamment sur les questions de partage de la ressource en eau et de gestion des ripisylves. Pour accompagner ces missions, l'agence de l'eau peut financer un poste de technicien de rivière à hauteur de 28000 € par an et les frais de mise en place à hauteur de 12000 euros.

Marie-Christine BOUSQUET propose au conseil la création d'un poste de technicien de rivière et la sollicitation des aides de l'agence de l'eau correspondantes.

Votes :
2 abst

Délégués pour le collège Paul DARDÉ

Madame la Présidente fait part qu'il convient de nommer deux délégués représentant de la Communauté de Communes au Collège Paul Dardé.

se proposent : Monsieur Lionel MICOLA et Monsieur Jean BARRAL

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, les élus :

Élisent Monsieur Lionel MICOLA comme délégué titulaire et Monsieur Jean BARRAL comme délégué suppléant au Collège Paul Dardé.

Votes :
unanimité

Information sur l'organisation du centre de vaccination

Information sur la réquisition de la Salle Ramadier.

UNCCAS

Lodève est choisie par mairie conseil et UNCCASS comme territoire d'étude – rencontre avec les Elus prévue le 23 février 2009 à 18h00.

Question sur un courrier envoyée par l'écurie des terres rouges qui s'inquiète de l'arrivée de camions poubelles

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 22h00

Les membres du Conseil Communautaire